

AVIS SUR LES CONTRATS TERRITORIAUX

2009 – 2011

Conseil de Développement d'Erdre & Gesvres

Octobre 2008 - Mai 2009

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte	p.3
2. Démarche de concertation du Conseil de développement d'Erdre & Gesvres sur les futurs Contrats Territoriaux	p.3
3. <u>Premier avis : Les grands objectifs</u>	p.5
▪ Commentaires et propositions du Conseil de développement	
▪ Quelques préconisations du Conseil de développement pour la sélection des futurs projets	
4. <u>Deuxième avis : Le plan d'actions</u>	p.8
▪ Analyse et commentaires du Conseil de Développement	
5. Evaluation et vœux pour la démarche de concertation	p.12
6. Synthèse et conclusion	p.13

RAPPEL DU CONTEXTE

Sur saisine du Bureau communautaire de la CCEG, courrier en date du 18 juillet dernier, le Conseil de Développement a été sollicité pour émettre un avis sur l'élaboration des futures générations de contrats de territoire 2009-2011 en collaboration avec les partenaires financiers : Etat, Région et Département.

DÉMARCHE DE CONCERTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES FUTURS CONTRATS TERRITORIAUX

La démarche de concertation s'est déroulée en deux étapes.

Un premier avis a été réalisé en octobre 2008 avec pour ambition d'analyser les objectifs de contrats retenus dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.

Pour cette première étape de concertation, et au vu des délais impartis, le Conseil de développement a fait le choix d'élaborer cet avis en Conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire.

Le Conseil de développement s'est donné plusieurs objectifs :

1- évaluer l'impact des objectifs prioritaires proposés sur les trois enjeux stratégiques définis, en 2005, dans la stratégie de territoire ; en mesurer les points faibles et les points forts et faire le cas échéant des propositions ;

2- vérifier si, d'une manière générale les objectifs thématiques retenus étaient cohérents avec l'avis que le Conseil de développement avait formulé sur la stratégie de territoire en 2005 ;

3- émettre quelques premières orientations pour l'élaboration de l'appel à projet et la sélection des projets ;

4- évaluer la démarche de concertation.

En première partie de cette réunion, Philippe Trotté (vice-président de la CCEG en charge du Développement Durable à la CCEG et membre du Conseil d'administration) et Claire Lelong (chargée de développement territorial à la CCEG), ont présenté les contrats, leurs principes et enjeux, et enfin le calendrier de concertation.

En seconde partie, le Conseil d'administration s'est attaché à analyser les propositions élaborées par le comité de pilotage de la CCEG classées en neuf thèmes et à émettre un avis et des propositions tant sur le contenu que sur la forme, à partir d'une grille d'analyse et de questions du Conseil de développement d'Erdre & Gesvres.

Pour le deuxième avis, rédigé en mai 2009, le Conseil d'administration est resté seul acteur. En raison des délais de temps impartis et pour plus de cohérence par rapport à la première étape, cette deuxième partie a été réalisée avec pour objectif d'analyser et de commenter le plan d'actions proposé aux partenaires (Etat, Région, Département).

Ainsi, une autre séance d'information a eu lieu en Conseil d'administration présentée par Claire Lelong et Philippe Trotté. Elle venait compléter la première séance en particulier sur la répartition et le montant alloué aux différentes thématiques d'action des contrats.

Une séance de travail en Conseil d'administration a ensuite permis :

- l'analyse de la cohérence du plan d'actions avec les objectifs affichés au départ à partir d'une grille évaluation
- l'appréciation des fiches actions des projets exposés
- un moment de réflexion et de débat sur la vision du territoire à travers ces contrats.

Cette méthodologie s'est révélée pertinente pour tous les participants.

Contrats Territoriaux 2009-2011

Premier avis : Les grands objectifs

Octobre 2008

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

1- D'un point de vue général, **les objectifs prioritaires sont globalement cohérents avec la stratégie de territoire d'Erdre & Gesvres.**

Le Conseil de développement alerte cependant sur la **nécessité de veiller également à la cohérence des objectifs entre eux au regard des trois grands enjeux transversaux qui ont été définis dans la stratégie de territoire** : la préservation du cadre de vie, le rééquilibrage actifs-emplois et la construction d'un espace de solidarité. Sur certaines thématiques, les objectifs définis font parfois l'impasse, voire sont contre-productifs avec un ou des enjeux.

2- En ce qui concerne la prise en compte de l'avis qu'avait émis le Conseil de développement sur la stratégie de territoire en 2006, le Conseil de développement reconnaît que **la volonté de faire d'Erdre & Gesvres un bassin de vie apparaît clairement comme une préoccupation forte** pour les élus.

Cependant, la limite essentielle et transversale, pourtant déjà identifiée dans ce premier avis, est encore fortement présente dans ces nouvelles propositions : **le peu d'initiatives en matière de solutions nouvelles, alternatives, respectueuses du développement durable.**

D'ailleurs, il observe que la prise en compte des principes du développement durable « Progrès social, Efficacité économique et Protection de l'environnement » est moyennement affirmée au travers des propositions.

3- Le Conseil de développement **a identifié un certain nombre de points forts et de points faibles sur les neuf thématiques proposées.** Il a également repéré **des carences, des absences** sur des questions qui lui semblent incontournables au vu du contexte actuel ou des engagements pris dans la stratégie de territoire (exemple : la problématique liée au public handicapé, la santé, etc.). A partir de cet état des lieux, il a émis plusieurs **propositions** ou simplement des observations sur chacune d'entre elles (cf. tableau ci-joint).

4- Le Conseil de développement souhaiterait voir affirmer dans les propositions des élus **le soutien à la démocratie participative, à l'éducation populaire et à l'expérimentation citoyenne.**

5- Le Conseil de développement souhaite rappeler, en conclusion, que les objectifs retenus ne tiennent pas compte du projet d'aéroport qui viendra pourtant fortement bouleverser et annihiler ces respectables desseins.

QUELQUES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA SÉLECTION DES FUTURS PROJETS

- Développer la coopération entre les communes et favoriser les projets à dimension intercommunale

- Réfléchir au périmètre pertinent d'action pour chaque projet et travailler en bonne coopération avec les territoires voisins dans le cas échéant

- Encourager les projets qui participent à la valorisation de la communauté de communes en termes d'identité et d'actions

Contrats Territoriaux 2009-2011

Deuxième avis : Le plan d'actions

Mai 2009

ANALYSES ET COMMENTAIRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans un premier temps, **un travail de comparaison a été réalisé visant à vérifier sur la cohérence entre les objectifs de départ annoncés et les objectifs proposés à travers les projets répertoriés dans le plan d'action.**

D'un point de vue général, le Conseil de Développement a jugé qu'il existait de grands déséquilibres entre les différents domaines d'actions. Ainsi, les thématiques sociale (jeunes, personnes âgées, santé) et environnementale sont balayées par la prépondérance des projets dans les domaines sportifs et économiques. Les enveloppes allouées à ces deux derniers domaines sont supérieures à la moitié et parfois jusqu'au 2/3 des enveloppes globales de chaque contrat territorial. La majorité de l'investissement initial reste à la charge de la collectivité (environ 75% du budget prévisionnel).

Dans le détail, on constate que les objectifs de départ sont en général jugés « suffisamment pris en compte » dans le plan d'action proposé, à savoir les thématiques de l'eau, les déplacements, les déchets, les parcs stratégiques, l'agriculture, les équipements dédiés aux moins de 20 ans, la politique culturelle.

A noter que seule la thématique du tourisme a été répertoriée comme intégralement pris en compte.

Sont partiellement ou ne sont pas ou peu pris en compte les thématiques suivantes : l'énergie, les parcs de proximité, l'action en matière d'emploi, le commerce, l'action sanitaire et sociale et en matière de santé, les équipements sportifs, les personnes âgées.

D'un point de vue synthétique, l'aspect quantitatif semble primer sur l'aspect qualitatif des projets (exemple : politique sectorielle de l'habitat).

De plus, il y a des points sur lesquels les objectifs annoncés étaient plus ambitieux que le plan d'action final proposé (exemple : commerce, énergie).

Le Conseil de Développement a **ensuite analysé et évalué la portée du plan d'actions proposé sur le territoire d'Erdre et Gesvres.**

Il juge que nous arrivons en partie à un développement équilibré du territoire. Ce constat peut être illustré par l'exemple du réseau des médiathèques qui globalement permet de combler les déficits en matière d'équipements de lecture.

Cependant, le Conseil de Développement estime que la volonté de faire d'Erdre et Gesvres un bassin de vie (défini par deux axes de développement : le tissu économique local et le tissu social) est peu respectée dans le plan d'actions proposé.

Le renforcement du tissu économique est considéré comme insuffisant du fait du manque d'un réel projet de développement économique explicite. La création de zones d'activités n'est pas la seule solution au renforcement du tissu économique, il faut aussi veiller à conserver et favoriser les activités au sein des bourgs.

Hormis le projet de tram train, les autres projets à impact économique présentés ne concernent que la création ou l'extension de zones d'activités.

A contrario, le Conseil de Développement approuve les actions visant à renforcer le tissu social par la construction d'équipements culturels, sportifs et relevant du domaine de l'éducation populaire (médiathèques, maison des jeunes, ALSH...).

Après cette lecture comparative, le Conseil de Développement s'est attaché à émettre **cinq constats plus généraux sur les points du plan d'action qui font débat.**

1. Le souhait d'une lecture plus hiérarchisée des projets

Il a été difficile pour le Conseil de Développement de juger de la pertinence des projets en raison de l'absence de hiérarchisation. Cette appréciation est renforcée par un effet de « catalogue d'investissements » qui juxtapose des projets de structures sans mettre en avant une cohérence de stratégie relevant des grands thèmes intéressant le territoire (équilibre activité/emploi et résidence/activité ; liens intergénérationnels ; développement/protection environnementale)

Le Conseil de Développement aurait aimé trouver dans cette présentation une démarche affirmée de stratégie territoriale permettant la lecture orientée des projets.

2. Des marges de manœuvre limitées

Le Conseil de Développement a remarqué que le territoire est contraint de réaliser des projets incontournables pour sa mise à niveau, notamment dans les domaines des réseaux et des déchets. Ceux-ci limitent les marges de manœuvre pour proposer des projets alternatifs, innovants. Le manque de connaissance de l'état des lieux actuel et de la demande des populations locales ne permettent pas au Conseil de développement de jauger totalement de la pertinence des actions.

Nous notons un déficit d'audace et d'innovations dans la majeure partie des projets qui proposent trop systématiquement des solutions classiques ou conventionnelles.

3. Une prise en compte du développement durable à affirmer

Pour le Conseil de Développement la démarche de développement durable est trop peu approfondie malgré la volonté affichée dans certains projets. Elle n'apparaît pas suffisamment forte, engageante et quantifiée pour optimiser complètement les trois piliers du développement durable (progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement).

La dimension environnementale semble particulièrement lésée. Plus généralement, on ne retrouve aucune initiative pour favoriser le développement des énergies renouvelables ou des politiques d'incitations à une économie globale d'énergie ; même si un bâtiment public, le futur groupe scolaire des Touches, a des objectifs de basse consommation

Le Conseil de Développement regrette que les projets de stabilisation des cheminements piétons, privilégiant les déplacements doux, aient été rejetés

Sur la base des trois piliers, il reste des efforts à réaliser de méthodologie de projet garantissant une véritable logique de développement durable (phase de diagnostic ou d'état des lieux).

4. Une concertation communautaire et intercommunautaire à déployer

Le Conseil de Développement juge que la dimension intercommunale des projets est peu présente dans le plan d'action retenu. En effet, si on félicite la mise en réseau des médiathèques du territoire et les installations de loisirs aquatiques qui illustrent une démarche communautaire, il existe encore de trop nombreux projets où la logique communale est prépondérante ; on pense notamment à l'exemple de la multiplication de terrains synthétiques de football sur le territoire. Cet exemple, montre également un manque de concertation entre les communes limitrophes, une probable surévaluation du nombre de terrains par rapport aux besoins des usagers et une non prise en compte du vieillissement de telles installations. Au mieux, on trouve une volonté de démarche intercommunale dans certains des projets mais elle est trop souvent reléguée à une phase ultérieure et ne semble pas figurer explicitement dans le cahier des charges initial.

D'ailleurs, à une échelle plus globale on peut également s'interroger sur le degré de débat avec les territoires voisins de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour l'élaboration de ces contrats. En effet, hormis dans les domaines obligatoires (l'eau, les déchets) il ne semble pas y avoir de véritable coopération intercommunautaire.

Le Conseil de Développement s'interroge notamment sur le déséquilibre du potentiel de développement économique entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et la métropole Nantaise. La métropole crée actuellement de nouveaux espaces d'accueil économiques qui peuvent apparaître comme une menace pour l'agrandissement et l'implantation des futurs parcs d'activités de notre territoire.

5. Une identité à faire émerger

Le Conseil de Développement regrette vivement l'absence de projet fédérateur ou mobilisateur participant à la construction d'une identité intercommunale. Un tel projet pourrait revivifier un esprit communautaire, non seulement au niveau des élus mais également au niveau de la population et rendre plus cohérent les plans d'actions proposés aux partenaires.

ÉVALUATION ET VŒUX POUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Les présentations réalisées en premières parties de séance pour les deux avis ont apporté le niveau d'information nécessaire requis pour une appropriation et une compréhension de ces instruments financiers. La présence des élus administrateurs et des techniciens de la CCEG a également été appréciée pour les éclairages qu'ils ont pu apporter au fil des débats. Les grilles d'analyses, bien que trop denses pour être abordées en une seule séance de travail, a permis au groupe de guider sa réflexion, d'ouvrir le débat et d'aider à la décision.

De manière générale, les membres du Conseil de développement sont satisfaits du niveau de concertation proposé par les élus d'Erdre et Gesvres et les partenaires contractuels sur l'élaboration de ces contrats de territoire. Toutefois, ils regrettent de n'avoir pu associer l'ensemble des membres de l'association et des acteurs locaux en raison des délais trop courts qui ont été fixés et de l'arrivée de la sollicitation dans un planning de travail et de réunions déjà bien chargé.

Le Conseil de développement émet enfin le vœu d'avoir la possibilité de prendre possession des éléments le plus en amont possible afin d'en saisir leur véritable mesure et d'organiser une concertation la plus large possible, remplissant ainsi pleinement la mission qui lui est dévolue.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

D'un point de vue général, les objectifs prioritaires affichés au départ sont globalement cohérents avec la stratégie du territoire et sont suffisamment pris en compte dans le plan d'action proposé.

Toutefois, certaines remarques formulées dans ces avis sont récurrentes. Le Conseil de développement alerte sur quatre grands constats incontournables qu'il est impératif de prendre en compte dans les prochains contrats territoriaux :

- le manque de synergie communautaire et de stratégie globale du territoire qui se traduit actuellement par une politique de guichet et une superposition des projets avec un « effet catalogue ».
- l'aspect quantitatif des projets qui prime sur un aspect qualitatif réel.
- l'insuffisante prise en compte du développement durable encore trop peu affirmé dans les projets annoncés, alors qu'il s'agit de l'enjeu essentiel de ce XXIème siècle.
- la nécessité de donner des priorités à certains projets en tenant compte de leur hiérarchisation dans l'intérêt global ou général de la population.

Ces préconisations sont pressantes et doivent impérativement être prises en compte en vue de la future contractualisation 2012-2014. Elles sont nécessaires pour atteindre une stratégie cohérente et durable sur notre territoire.

Le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique :
« la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le CDEG favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

**Conseil de développement d'Erdre & Gesvres /
Communauté de communes d'Erdre & Gesvres**

**1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**

**Contacts: Hervé Hubert (Président) et Marie Brazeau (chargée de mission)
Tél : 02.28.02.22.52 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr**